**Personne morale - Modification du capital (augmentation ou réduction)**

**Documents à fournir :**

* [Formulaire M2](file:///C%3A%5CUsers%5Cfc%5CDesktop%5CDOCS%20POUR%20LIEN%5CIMPRIME%20M2.pdf)  en 3 exemplaires originaux
* Si mandataire : [pouvoir](file:///C%3A%5CUsers%5Cfc%5CDesktop%5CDOCS%20POUR%20LIEN%5Cpouvoir.pdf) autorisant la formalité

**Pièces à fournir :**

* 2 copies des statuts modifiés
* 2 procès-verbaux d'Assemblée Générale (1 original et 1 copie)
* 2 exemplaires du Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution
* Eventuellement, 2 exemplaires du dépôt des fonds en banque

**Frais :**

* 84 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* Si SARL 195,38 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce
* Si EURL/SASU 79,38 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce